PROTOCOLE SANITAIRE TYPE - MARCHÉ DE PRODUCTEURS
Sur un domaine privé

Définition :
Les stands proposeront des produits alimentaires en priorité.
D'autres produits pourraient être exposés si les commerces de détail correspondants ont autorisation d'ouvrir et si la place disponible le permet.

Le marché se tient, sauf cas particulier, en plein air.

Organisation géographique du marché :

- Le port du masque est obligatoire pour tous (clients et exposants) sur le parking et le marché ;
- Prévoir du personnel pour la régulation des entrées et sorties : nombre maximum de visiteurs, respect des distances ;
- Afficher les consignes de mesures sanitaires
- Imposer une friction au gel hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie du marché ;
- Les stands sont espacés d'au moins 1,5 m ;
- Définir un sens unique de circulation à l'intérieur du marché et matérialiser ce cheminement (barrières, fléchage, rubalise,…) ;
- Assurer une distance entre les produits sur les stands et l'allée de circulation : barrières, caisses au sol, ou affichage indiquant de rester à distance… ;
- Matérialiser au sol les distances à respecter entre clients dans les files d'attente : rubalise, corde à nœuds, caisses,… ou affichage demandant de rester à distance d'un mètre des autres clients.

Pratiques de vente :

- Seul l'exposant manipule les produits au moyen des outils qu'il juge adaptés : pinces, papier, etc… L'utilisation de gants peut être envisagée, mais très ponctuellement. Les gants sont alors désinfectés et changés régulièrement ;
- Les exposants se lavent et / ou se désinfectent les mains régulièrement ;
- Les denrées sont protégées tant que faire se peut : plexiglas, film polyéthylène,…
- Dans la mesure du possible, l'exposant n'encaisse pas d'argent liquide. Si nécessaire, les clients déposent l'argent dans un récipient prévu à cet effet ; l'exposant rend la monnaie à partir d'une caisse à part. Les paiements sans contact sont à privilégier ;
- Si c'est possible, les exposants encouragent les clients à passer commande à l'avance, de façon à limiter le temps de présence des clients sur le marché.
- Prévoir du personnel pour la régulation des entrées et sorties : nombre maximum de visiteurs, respect des distances ;
- Afficher les consignes de mesures sanitaires
- Les dégustations sont interdites